
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

Délibération n°2022-02-04

*Affectation des résultats
2021.*

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2022.
Date d'affichage : 09 février 2022.
Date d'envoi de la convocation : 09 février 2022.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Martial BOUISSOU, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Delphine LASCAUD, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Jean-Louis FREDON avec procuration à Thibaut SIMONIN
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX
Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

Absente :

Stéphanie DOLIMONT

Benoît MIÈGE-DECLERCQ a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 15 février 2022

DELIBERATION N°2022-02-04

AFFECTATION DES RESULTATS 2020.

REFERENCES :

- Articles L 2311-5 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'ordre de : **1 518 988,85 €**
chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.

(1 706 996,82 € excédent cumulé réel)

- et un excédent d'investissement de : **519 934,28 €**
chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.

(331 926,31 € excédent cumulé réel)

Or la section d'investissement présente un besoin de financement global de :

16 965,72 €

(204 973,69 € besoin de financement réel)

(composé d'un déficit réel d'investissement de l'exercice 2021 de 175 740,78 € et d'un excédent reporté de 507 667,09 € et des restes à réaliser dépenses soit 618 900,00 € et des restes à réaliser recettes de 82 000,00 €).

- le résultat de clôture de l'exercice 2021 est donc de :

1 502 023,13 €

Conformément aux dispositions de la comptabilité communale, Monsieur le Maire vous propose :

1. D'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2021 (1 518 988,85 €) à l'autofinancement complémentaire nécessaire de la section d'investissement pour la somme de

16 965,72 €

(204 973,69 € besoin de financement réel)

au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2. De prévoir une dotation complémentaire de réserve en section d'investissement à hauteur de :

330 000,00 €

au compte 1068 « dotation complémentaire de réserve ».

3. De reporter la différence au budget de fonctionnement 2022 soit la somme de :

1 172 023,13€

au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2021 tels que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2022.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 21 FEV. 2022	Affiché le : 21/02/2022

ACCUEIL
A Saint-Yrieix, le 21/02/2022
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

